

vie et de travail dans toutes les parties du monde. Le Canada est membre de l'OIT depuis sa création et, comme il compte parmi les grands pays industrialisés, on lui a attribué l'un des sièges non électifs au conseil d'administration.

**L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, créée en 1945, compte, avec ses 143 membres, parmi les institutions spécialisées les plus importantes. Deux de ses objectifs sont le relèvement des niveaux de vie et de nutrition des pays membres et l'amélioration des techniques de production et de distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche. Le Secrétariat de la FAO procure à ses membres divers services: conseils, collecte et publication de statistiques sur l'agriculture et la pêche, et organisation de conférences internationales et de réunions d'experts.

La FAO a son siège à Rome, et des bureaux régionaux à Washington, Bangkok, Rio de Janeiro, Santiago et au Caire. Le Canada participe aux travaux de la FAO et il est membre du Conseil de cette institution, de la Commission des produits, de la Commission des pêches, de la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, du Groupe d'étude sur les céréales, de la Commission nord-américaine de l'exploitation forestière ainsi que d'autres organes de la FAO. Le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est appliqué par un comité exécutif dont le Canada est membre.

Le Programme alimentaire mondial a été créé sous les auspices de la FAO et de l'ONU en vue de procurer, sur une base multilatérale, des secours d'urgence, notamment par la distribution d'aliments aux enfants, et de promouvoir le développement économique et social. L'objectif approuvé des contributions pour 1978-79 était de \$950 millions. Le Canada, deuxième fournisseur en importance s'est engagé à verser \$190 millions au programme de deux ans. Un Canadien et ancien commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, est le directeur général du programme.

**L'Organisation mondiale de la santé (OMS)**, qui compte 151 membres et deux membres associés, remplit des fonctions de direction et de coordination en matière de santé sur le plan international. Son objectif est «d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible». L'OMS, dont le siège est à Genève, fournit des services consultatifs et techniques aux pays désireux de développer et d'améliorer leurs services de santé.

**L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** a été créée en 1946 en vue de «contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en favorisant, par le moyen de l'éducation, de la science et de la culture, la collaboration entre les nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales». Elle a son siège à Paris et compte 144 États membres.

L'UNESCO se compose de trois éléments principaux: la Conférence générale, qui établit la politique, le Conseil exécutif et le Secrétariat. Les représentants des États membres constituent la Conférence générale, qui se réunit tous les deux ans.

**L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)**, dont le siège est à Montréal, a été créée en 1947 pour promouvoir le développement sécuritaire, ordonné et rentable de l'aviation civile internationale. En 1978, elle comptait 142 membres. Le Canada, qui est un État de pointe dans le domaine des transports aériens, est membre du Conseil des 30 nations, organe administratif de l'OACI, depuis sa création.

**L'Union internationale des télécommunications (UIT)**, établie pour veiller à l'application de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radiotélégraphique internationale de 1906, a pour objet d'assurer la coopération internationale en vue du perfectionnement et de l'utilisation des télécommunications au bénéfice du grand public; elle compte 154 pays membres. Le Canada est membre du Conseil administratif de 36 membres, qui constitue l'organe exécutif de l'UIT.

**L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)** a été créée en janvier 1974 pour protéger la propriété intellectuelle (brevets, droit d'auteur, etc.) et assurer la coopération sur le plan administratif entre les 11 organismes ou unions créés à ces fins.